

**PROCES VERBAL
REUNION DU 28 juillet 2025
CONSEIL MUNICIPAL DE LUSSAS ET NONTRONNEAU**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-juit juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lussas et Nontronneau, se sont réunis à 18 h 30 à la salle de réunion de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 22 juillet 2025, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Mme BELLY Mauricette, M. BESSE Olivier, M. GAILLOT Christian (pouvoir Ghislaine BONHOMME), Mmes LAFFORT Aurélie, MAPPA Déolinda, Ms POISSONNET Laurent, RESTOIN Thierry (pouvoir Pierre CHAMBAUD), REYTHIER Régis

ETAIT ABSENT EXCUSE : Ghislaine BONHOMME, Pierre CHAMBAUD

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. REYTHIER Régis est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

00 – Approbation du procès-verbal du 16 juin 2025

01 – Délibération – Contrat à durée déterminée Monsieur LECLERC Jean-Yves

02 – Délibération – Modification des statuts de la CCPN – Fonctionnement du Conseil Communautaire et Bureau

03 – Utilisation de la Fongibilité des Crédits

04 – Infos diverses

00) Approbation du procès-verbal du 16 juin 2025

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal à l'unanimité.

01) Délibération n° 2025/19 – Objet : Contrat à durée déterminée Monsieur LECLERC Jean-Yves

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le poste pour l'entretien des bâtiments communaux est vacant. Une personne a postulé pour le poste laissé vacant.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte le recrutement de cette personne,
 - à temps non complet à raison de 2h hebdomadaires, pour exercer les fonctions d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe en charge du ménage des bâtiments communaux,
 - rémunérée sur la base de l'indice brut 460, majoré 403,
 - en contrat à durée déterminée d'un an renouvelable (avec période d'essai d'un mois).

Les effectifs du personnel communal sont fixés comme suit :

EMPLOIS	EFFE CTIF	DUR EE HEB DO	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS des FONCTIONNAIRES pouvant occuper les EMPLOIS
<i>SECRETARE DE MAIRIE</i>	<i>1</i>	<i>18</i>	<i>- préparation et suivi des décisions du Maire et du Conseil Municipal - Finances</i>	<i>. SECRETARE DE MAIRIE . CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS</i>
<i>AGENT D'ENTRETIEN</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>- nettoyage des bâtiments communaux</i>	<i>. CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS TECHNIQUES</i>

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**02) Délibération n° 2025/20 – Modification des statuts de la
CCPN – Fonctionnement du Conseil Communautaire et Bureau**

Madame le Maire informe l'assemblée que par délibération n°CC-DEL-2025-072 du 3 juillet 2025, le Conseil Communautaire de la CCPN a décidé la modification de l'article 6 de ses statuts – Fonctionnement du Conseil Communautaire et du bureau comme suit :

- Le Président fixe l'ordre du jour du Conseil Communautaire
- Le Bureau Communautaire gère les affaires courantes sous l'autorité du Président et participe aux grands projets et aux enjeux stratégiques de l'EPCI.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



03) Utilisation de la fongibilité des crédits

Madame le Maire a pris la décision DM 2025/01 en date du 18 juillet,

Article 1 : Effectuer les virements des crédits tels que présentés ci-après

Objet / libellé	Section	Chapitre	Compte	Opération
Autres réseaux	Investissement	021	21538	- 440.00 €
Frais d'études	Investissement	020	2031	+ 440.00 €

Article 2 : Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits au prochain conseil municipal.

Article 3 : Le secrétaire de mairie et le trésorier sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

04) Questions diverses

*** Pont de chez Bini :**

Des travaux ont été effectués : re jointement, nettoyage...

*** Pont de Bondazeau :** les pierres du parapet ont été repositionnées, le pont est parfaitement débarrassé de toute végétation. Des travaux supplémentaires ont dû être programmés suite au passage du technicien ouvrage d'art. Il nous conseille de limiter le tonnage à 10t et d'envisager des travaux à court terme (dans les 3 ans)

Total des travaux : 5 350,00 € Travaux à venir : 5 400,00 €

* Le chauffe-eau du locataire a été remplacé (850€)

* Une plateforme a été réalisée devant le PAV (point d'apport volontaire) de Lussas afin que le camion poubelle puisse prendre les containers, en toute sécurité. Coût : 1 260,00€

* Dans le cadre de la répartition 2025 du produit des amendes de police revenant aux communes, une subvention d'un montant de 2 623,00 € a été allouée à la commune.

* Remerciements des restaurants du cœur.

* Tranchée sur la route de la villa Gallo-Romaine au niveau de l'habitation du 2^{ème} adjoint pour son raccordement à la fibre : Mme le Maire a contacté la société INEO en charge des travaux, stipulant qu'elle trouvait cette réalisation non conforme à ses attentes. Il lui a été répondu que la réfection de la chaussée sera réalisée dans les plus brefs délais.



* **PADD** (projet d'aménagement et de développement durable) Mme le maire a présenté les documents aux conseillers et les invite à y réfléchir car une délibération sera à prendre en septembre.

* **PLUiH** (plan local d'urbanisme intercommunal et habitat) Le conseil municipal prend acte du travail effectué pour l'élaboration du futur PLUiH.

* **Petit rappel : les nouveaux habitants doivent venir se présenter en mairie, à leur arrivée.**

Fin de la séance à 20 h 00

Mauricette BELLY

Maire



Régis REYTHIER

Secrétaire de séance

